



© Can Stock Photo - csp15394545

## Qu'est-ce-que l'école ?

Le système éducatif en France est centralisé et piloté par le ministère de l'Éducation nationale. L'État français offre une éducation gratuite et laïque pour tous depuis les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882.

L'école de la République est une institution où un enseignement collectif est donné aux enfants d'âge scolaire et préscolaire. C'est un lieu de transmission de connaissances, mais aussi de socialisation, de mixité, d'ouverture, d'intégration visant au développement personnel et au devenir de futurs citoyens.

Aller à l'école est un droit, pour tous les enfants vivant en France, qu'ils soient français ou étrangers, et ce quelles que soient leur origine, leur religion, la couleur de leur peau et qu'ils soient fille ou garçon. Aujourd'hui, tous les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis à l'école.

Le ministère de l'Éducation nationale met en place une organisation des enseignements de l'école maternelle jusqu'au lycée, avec des programmes et objectifs en lien avec les différentes étapes de la scolarité et du développement de l'enfant jusqu'à l'adolescence.

En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants, âgés de trois à seize ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité.

Pour en savoir plus : <https://www.onisep.fr/Parents/L-Ecole-expliquee-aux-parents-en-video>

Textes de références : Loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019

Article L. 111-2 du code de l'éducation

Article L. 131-1 du code de l'éducation